

TABLEAU COMPARATIF

Texte du projet de loi

Article 1^{er}

Les résultats définitifs de l'exécution des lois de finances pour 1997 sont arrêtés aux sommes mentionnées ci-après :

(En francs)

	Charges	Ressources
A.- Opérations à caractère définitif		
<i>Budget général et comptes d'affectation spéciale</i>		
<u>Ressources</u>		
Budget général ⁽¹⁾	1.651.805.473.252,99	
<i>A déduire :</i>		
Dégrèvements et remboursements d'impôts	-265.594.888.806,17	
Sous-total	1.386.210.584.446,82	
Comptes d'affectation spéciale	89.254.875.423,50	
Total		1.475.465.459.870,32
<u>Charges</u>		
<i>Dépenses ordinaires civiles :</i>		
Budget général	1.639.280.565.494,76	
<i>A déduire :</i>		
Dégrèvements et remboursements d'impôts	- 265.594.888.806,17	
Sous-total	1.373.685.676.688,59	
Comptes d'affectation spéciale	18.068.484.953,44	
Total	1.391.754.161.642,03	
<i>Dépenses civiles en capital :</i>		
Budget général	99.497.214.595,03	
Comptes d'affectation spéciale	69.208.465.615,14	
Total	168.705.680.210,17	
<i>Dépenses militaires :</i>		
Budget général	182.253.156.301,89	
Totaux (budget général et comptes d'affectation spéciale)	1.742.712.998.154,09	1.475.465.459.870,32

(1) Après déduction des prélèvements sur recettes de l'Etat (252.765.750.754,90 F) au profit des collectivités locales et des Communautés européennes.

Texte adopté par l'Assemblée nationale

Article 1^{er}

Sans modification.

Propositions de la Commission

Article 1^{er}

Sans modification.

	Charges	Ressources

Texte du projet de loi

**Texte adopté par
l'Assemblée
nationale**

**Propositions de la
Commission**

Budgets annexes		
Aviation civile	7.857.006.749,42	7.857.006.749,42
Journaux Officiels	1.017.898.968,96	1.017.898.968,96
Légion d'honneur	122.325.754,29	122.325.754,29
Monnaies et médailles	805.507.256,49	805.507.256,49
Ordre de la Libération	4.249.451,00	4.249.451,00
Prestations sociales agricoles	91.488.560.484,24	91.488.560.484,24
Totaux budgets annexes	101.295.548.664,40	101.295.548.664,40
Totaux (A)	1.844.008.546.818,49	1.576.761.008.534,72
Solde des opérations à caractère définitif (A)	267.247.538.283,77	»
B.- Opérations à caractère temporaire <i>Comptes spéciaux du Trésor</i>		
Comptes d'affectation spéciale	29.155.875,02	113.222.001,37
Comptes de prêts	6.058.927.212,31	4.863.580.373,55
Comptes d'avances	396.287.605.390,60	396.457.537.692,23
Comptes de commerce (résultat net)	- 410.057.479,47	»
Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers (résultat net)	66.265.958,65	»
Comptes d'opérations monétaires, hors FMI (résultat net)	- 933.642.842,80	»
Totaux (B)	401.098.254.114,31	401.434.340.067,15
Solde des opérations à caractère temporaire hors FMI (B)	»	336.085.952,84
Solde d'exécution des lois de finances hors FMI (A + B)	266.911.452.330,93	»
Solde d'exécution des lois de finances hors FMI, hors FSC	267.710.959.455,55	»

Texte du projet de loi

Article 2

Le montant définitif des recettes du budget général de l'année 1997 est arrêté à 1.651.805.473.252,99 F. La répartition de cette somme fait l'objet du tableau A annexé à la présente loi.

Article 3

Le montant définitif des dépenses ordinaires civiles du budget général de 1997 est arrêté aux sommes mentionnées au tableau ci-après. Les crédits ouverts sont modifiés comme il est dit au même tableau et répartis par ministère conformément au tableau B annexé à la présente loi.

(En francs)

Désignation des titres	Dépenses	Ajustements de la loi de règlement	
		Ouvertures de crédits complémentaires	Annulations de crédits non consommés
I.- Dette publique et dépenses en atténuation de recettes.....	515.484.575.780,36	9.076.387.156,81	4.815.801.376,45
II.- Pouvoirs publics	4.301.855.337,46	»	2.588.662,54
III.- Moyens des services	634.255.974.459,11	1.825.736.874,60	3.234.670.197,49
IV.- Interventions publiques	485.238.159.917,83	3.771.180.276,50	1.422.091.778,67
Totaux.....	1.639.280.565.494,76	14.673.304.307,91	9.475.152.015,15

Article 4

Le montant définitif des dépenses civiles en capital du budget général de 1997 est arrêté aux sommes mentionnées au tableau ci-après. Les crédits ouverts sont modifiés comme il est dit au même tableau et répartis par ministère conformément au tableau C annexé à la présente loi.

Texte adopté par l'Assemblée nationale

Article 2

Sans modification.

Article 3

Sans modification.

Article 4

Sans modification.

Propositions de la Commission

Article 2

Sans modification.

Article 3

Sans modification.

Article 4

Sans modification.

Texte du projet de loi

(En francs)

Désignation des titres	Dépenses	Ajustements de la loi de règlement	
		Ouvertures de crédits complémentaires	Annulations de crédits non consommés
V. Investissements exécutés par l'Etat	25.395.758.565,41	»	35,59
VI. Subventions d'investissement accordées par l'Etat	74.100.619.223,17	»	2.185.591,83
VII. Réparations des dommages de guerre	836.806,45	»	0,55
Totaux	99.497.214.595,03	»	2.185.627,97

Article 5

Le montant définitif des dépenses ordinaires militaires du budget général de 1997 est arrêté aux sommes mentionnées au tableau ci-après. Les crédits ouverts sont modifiés comme il est dit au même tableau et répartis conformément au tableau D annexé à la présente loi.

(En francs)

Désignation des titres	Dépenses	Ajustements de la loi de règlement	
		Ouvertures de crédits complémentaires	Annulations de crédits non consommés
III.- Moyens des armes et services	106.259.876.299,66	8.064.040,46	1.046.051.987,80
Totaux	106.259.876.299,66	8.064.040,46	1.046.051.987,80

Texte adopté par l'Assemblée nationale

Propositions de la Commission

Article 5

Sans modification.

Article 5

Sans modification.

Texte du projet de loi

Article 6

Le montant définitif des dépenses militaires en capital du budget général de 1997 est arrêté aux sommes mentionnées au tableau ci-après. Les crédits ouverts sont modifiés comme il est dit au même tableau et répartis conformément au tableau E annexé à la présente loi.

(En francs)

Désignation des titres	Dépenses	Ajustements de la loi de règlement	
		Ouvertures de crédits complémentaires	Annulations de crédits non consommés
V.- Equipement.....	75.061.310.366,04	0,20	1,16
VI.- Subventions d'investissement accordées par l'Etat.....	931.969.636,19	0,19	»
Totaux.....	75.993.280.002,23	0,39	1,16

Article 7

Le résultat du budget général de 1997 est définitivement fixé comme suit :

Recettes.....1.651.805.473.252,99 F
 Dépenses.....1.921.030.936.391,68 F

Excédent des dépenses sur les recettes269.225.463.138,69 F

La répartition des recettes et des dépenses fait l'objet du tableau F annexé à la présente loi.

Texte adopté par l'Assemblée nationale

Article 6

Sans modification.

Article 7

Sans modification.

Propositions de la Commission

Article 6

Sans modification.

Article 7

Sans modification.

Texte du projet de loi

Article 8

Les résultats des budgets annexes sont arrêtés aux sommes mentionnées au tableau ci-après. Les crédits ouverts sont modifiés comme il est dit au même tableau. Ces crédits sont répartis par budget conformément au tableau G annexé à la présente loi.

(En francs)

Désignation des budgets	Totaux égaux en recettes et en dépenses	Ajustements de la loi de règlement	
		Ouvertures de crédits complémentaires	Annulations de crédits non consommés
Aviation civile	7.857.006.749,42	198.804.078,03	67.947.140,61
Journaux officiels	1.017.898.968,96	35.141.934,19	8.472.480,23
Légion d'honneur	122.325.754,29	4.656.983,96	2.040.345,67
Monnaies et Médailles	805.507.256,49	22.033.779,21	48.435.723,72
Ordre de la Libération	4.249.451,00	566.089,40	720.622,40
Prestations sociales agricoles	91.488.560.484,24	512.478.418,12	399.917.933,88
Totaux	101.295.548.664,40	773.681.282,91	527.534.246,51

Article 9

I.- Les résultats des comptes spéciaux du Trésor dont les opérations se poursuivent sont arrêtés, pour 1997, aux sommes mentionnées au tableau ci-après. Les crédits et les autorisations de découverts sont modifiés comme il est dit au même tableau et répartis par catégorie de comptes et ministère gestionnaire, conformément au tableau I, annexé à la présente loi.

Texte adopté par l'Assemblée nationale

Article 8

Sans modification.

Article 9

Sans modification.

Propositions de la Commission

Article 8

Sans modification.

Article 9

Sans modification.

Texte du projet de loi

**Texte adopté par
l'Assemblée nationale**

**Propositions de la
Commission**

(En francs)

Désignation	Opérations de l'année 1997		Ajustements de la loi de règlement		
	Dépenses	Recettes	Ouvertures de crédits complémentaires	Annulations de crédits non consommés	Autorisations de découverts complémentaires
I. Opérations à caractère définitif					
Comptes d'affectation spéciale	85.947.677.576,48	88.885.728.550,95	700.536.230,94	305.647.810,46	»
II.- Opérations à caractère temporaire					
Comptes d'affectation spéciale	29.155.875,02	113.222.001,37	»	28.148.637,98	»
Comptes de commerce	42.270.779.041,18	42.680.836.520,65	»	»	»
Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers	»	11.559.624,33	»	»	»
Comptes d'opérations monétaires	8.599.391.121,32	8.946.355.351,15	»	»	41.904.878.100,49
Comptes de prêts	6.058.927.212,31	4.863.580.373,55	1,31	900.000,00	»
Comptes d'avances	396.287.605.390,60	396.457.537.692,23	43.109.557.809,13	108.952.418,53	»
Totaux	453.245.858.640,43	453.073.091.563,28	43.109.557.810,44	138.001.056,51	41.904.878.100,49

II.- Les soldes, à la date du 31 décembre 1997 des comptes spéciaux du Trésor dont les opérations se poursuivent, sont arrêtés aux sommes ci-après et répartis, par ministère, conformément au tableau I annexé à la présente loi.

(En francs)

Désignation des catégories de comptes spéciaux	Soldes au 31 décembre 1997	
	Débiteurs	Créditeurs
Comptes d'affectation spéciale : opérations à caractère définitif et à caractère temporaire	»	12.950.654.311,65
Comptes de commerce	96.693.451,29	2.726.440.196,58
Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers	178.705.577,31	»
Comptes d'opérations monétaires	41.904.878.100,49	16.135.613.831,17
Comptes de prêts.	123.837.121.953,64	»
Comptes d'avances	113.173.459.213,03	»
Totaux	279.190.858.295, 76	31.812.708.339,40

Texte du projet de loi

III.- Les soldes arrêtés au II sont reportés à la gestion 1998 à l'exception d'un solde créditeur de 815.349.375,54 F concernant les comptes d'opérations monétaires et d'un solde débiteur de 996.424.933,40 F concernant les comptes de prêts qui font l'objet d'une affectation par l'article de transport aux découverts du Trésor.

Article 10

Les résultats des comptes spéciaux du Trésor définitivement clos au 31 décembre 1997 sont arrêtés aux sommes mentionnées au tableau ci-après. Les crédits sont modifiés comme il est dit au même tableau.

(En francs)

Désignation	Opérations de l'année		Soldes au 31 décembre 1997		Ajustements de la loi de règlement	
	Dépenses	Recettes	Débit	Crédit	Ouvertures	Annulations
I. Opérations à caractère définitif						
Comptes d'affectation spéciale						
902-18-Fonds pour la participation des pays en développement aux ressources des grands fonds marins	»	»	»	»	»	»
902-28-Fonds pour l'accession à la propriété	967.000.343,50	»	»	12.564.044,62	»	12.564.044,50
902-29-Fonds pour le logement des personnes en difficulté	362.272.648,60	369.146.872,55	»	6.874.223,95	155.387,50	77.882.738,90
Total	1.329.272.992,10	369.146.872,55	»	19.438.268,57	155.387,50	90.446.783,40
II. Opérations à caractère temporaire						
Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers						
905-11- Opérations de liquidation de l'ancien secteur français de Berlin	115.184.046,98	37.358.464,00	»	3.127.205,74	»	»
Total général	1.444.457.039,08	406.505.336,55	»	22.565.474,31	155.387,50	90.446.783,40

Texte adopté par l'Assemblée nationale

Article 10

Sans modification.

Propositions de la Commission

Article 10

Sans modification.

Texte du projet de loi

Article 11

Le solde débiteur des pertes et profits sur emprunts et engagements de l'Etat est arrêté au 31 décembre 1997 à la somme de 2 527 087 456,80 F, conformément au tableau ci-après :

<i>(En francs)</i>		
Opérations	Dépenses	Recettes
Annuités non supportées par le budget général ou un compte spécial du Trésor	7.950.454.913,55	»
Pertes sur remboursements anticipés de titres - pertes sur titres repris en paiement d'impôts	129.448,00	»
Pertes de change	1.678.462,51	»
Dotations aux amortissements - Charges financières		
- Dotations aux amortissements des primes d'émission des obligations	2.370.089.043,72	
- Dotations aux amortissements des suppléments résultant des indexations	18.289.878,81	
Profits sur opérations réalisées par la Caisse d'amortissement de la dette publique - opérations sur BTAN		5.426.043.736,01
Pertes et profits divers sur emprunts et engagements		
- pertes sur emprunts à long terme	4.279.615.025,87	»
- profits divers sur emprunts à long terme	»	6.010.579.494,60
- pertes sur BTAN	1.470.199.462,70	»
- profits sur BTAN	»	2.864.454.500,00
- pertes diverses	740 000 000,00	»
- profits divers	»	2.291.047,75
Totaux	16.830.456.235,16	14.303.368.778,36
Solde	2.527.087.456,80	

Texte adopté par l'Assemblée nationale

Article 11

Sans modification.

Propositions de la Commission

Article 11

Sans modification.

Texte du projet de loi

Article 12

I.- Sont reconnues d'utilité publique, pour un montant de 676.628,40 F, les dépenses comprises dans la gestion de fait des deniers de l'Etat, jugée par la Cour des comptes dans ses arrêts du 6 décembre 1995 et du 21 mai 1997, au titre du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

II.- Sont reconnues d'utilité publique, pour un montant de 1.925.929,09 F les dépenses comprises dans la gestion de fait des deniers de l'Etat, jugée par la Cour des comptes dans ses arrêts du 11 septembre 1996 et du 12 novembre 1997, au titre du ministère de la défense.

Article 13

I.- Les sommes énumérées ci-après, mentionnées aux articles 7, 9 (III) et 11 sont transportées en augmentation des découverts du Trésor :

- Excédent des dépenses sur les recettes du budget général de 1997.....	269.225.463.138,69 F
- Remises de dettes aux pays les moins avancés	996.424.933,40 F
- Pertes et profits sur emprunts et engagements	2.527.087.456,80 F
Total I – Augmentation des découverts du Trésor	272.748.975.528,89 F

II.- Les sommes mentionnées ci-après et visées aux articles 9 (III) et 10 sont transportées en atténuation des découverts du Trésor :

- Résultat net du compte spécial du Trésor « Pertes et bénéfices de change » soldé chaque année.....	815.349.375,54 F
- Résultat net des comptes spéciaux clos au 31 décembre 1997	22.565.474,31 F
Total II – Atténuation des découverts du Trésor.....	837.914.849,85 F
Total net à transporter en augmentation des découverts du trésor (I – II)	271.911.060.679,04 F

**Texte adopté par
l'Assemblée nationale**

Article 12

Sans modification.

Article 13

Sans modification.

**Propositions de la
Commission**

Article 12

Sans modification.

Article 13

Sans modification.